

AUTO

BTS MAINTENANCE DES VÉHICULES OPTION VOITURES PARTICULIÈRES (en 2 ans)

"Je suis passionné par la mécanique et j'aime résoudre les problèmes..."

CONTACT

contact.sca-jeune@grenoble.cci.fr
04 76 28 26 98

PUBLIC

Il faut être âgé de 15 à 29 ans au début du contrat d'apprentissage.

PREREQUIS

Pour un accès en apprentissage

Être titulaire d'un :

- BAC Pro Maintenance des véhicules automobiles
- BAC STI
- BAC technologique électrotechnique
- Bac Général.

Aucune limite d'âge si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé.

DUREE ET MODALITE DE LA FORMATION

Formation de 1350 heures sur 2 ans.
Alternance : 1 semaine sur 2 en centre de formation.
Classe de 10 alternants.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

Ateliers équipés.

Centre de ressources : documentations, annales, sujets d'examens.

Salles informatiques.

Le 1er équipement professionnel est fourni au démarrage de la formation.

Les EPI doivent être fournis par l'employeur pour les apprentis.

NATURE DU DIPLOME

Examen de l'Education Nationale de niveau 5 (anciennement III) en fin de 2ème année

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Validation en CFA et en entreprise des compétences professionnelles dans le cadre du contrôle en cours de formation.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Accueil et conseil du client
- Réception et restitution du véhicules
- Informer le client
- Changer, réparer, paramétrer et contrôler le fonctionnement
- Expertiser les véhicules
- Collecter, analyser, traiter toutes les informations techniques nécessaires au diagnostic
- Animer une équipe.
- Organiser et gérer les activités de l'après-vente

MATIERES ENSEIGNEES

Enseignement professionnel :

- Analyse et comportement des systèmes
- Maintenance et diagnostic
- Organisation de la maintenance
- Fonctionnement d'une entreprise de maintenance et commerce de véhicules
- Communication

Enseignement général :

- Culture générale et expression
- Anglais
- Mathématiques
- Physique-Chimie

Et après : POURSUITE DE FORMATION ET DEBOUCHES

Poursuite d'étude :

Licence pro mention organisation, management des services de l'automobile.

Le titulaire d'un brevet de technicien supérieur de maintenance des véhicules, s'insère dans des entreprises de taille variable, artisanat, TPE et PME.

Le métier s'exerce tout ou partie dans un atelier de maintenance, ou une plate-forme d'assistance :

- les services après-vente des réseaux des constructeurs ou équipementiers
- les services après-vente des entreprises indépendantes ou des réseaux d'indépendants
- les services de maintenance des flottes de véhicules (VP, VTR)
- les plates formes d'assistance constructeur ou équipementiers.

CANDIDATURE ET DELAI D'ACCES

Vous pouvez candidater à partir du mois de janvier jusqu'au 30 novembre en vous connectant sur notre site : www.imt-grenoble.fr onglet CANDIDATER.

Ce qui vous permet de bénéficier d'offres de contrats de nos entreprises partenaires.

Le démarrage de la formation se fera sur le 1^{er} trimestre de l'année.
Inscription sous réserve de place disponibles à la signature d'un contrat avec un employeur.
Le calendrier sera fourni après inscription définitive.
Le Service Conseil Alternance de l'IMT accompagne les jeunes et les entreprises dans la signature d'un contrat d'apprentissage.

COUT DE LA FORMATION

Formation gratuite et rémunérée sous contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation.
Prise en charge par l'OPCO de l'entreprise.

HÉBERGEMENT

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI.

Une superficie d'environ 3 500 m² :

- 2 niveaux sont réservés à la colocation, soit 4 appartements de 4 personnes avec kitchenette et coin repas
- les 6 autres niveaux sont répartis en chambres simples, doubles ou multiples, avec des pièces d'eau et coin bureau
- des chambres individuelles sont également prévues pour personne à mobilité réduite
- un accès Wifi gratuit
- un espace détente /salon télévision à chaque étage.
- un accueil bagagerie au rez-de-chaussée.

RESTAURATION

La restauration comprend :

- 1 self,
- 1 cafétéria,
- 1 espace bar pour les petits déjeuners et cafés.

Ouverture également pour les internes en soirée.

HANDICAP / ACCESSIBILITÉ

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Des chambres individuelles à l'hébergement sont prévues pour personne à mobilité réduite.

Pour plus d'informations merci de consulter notre site, rubrique formation et handicap.



LES TAUX ET RATIOS

Les taux et les ratios de la formation sont disponibles sur site de l'IMT - Rubrique Taux et Ratios.



10 rue Aimé-Pupin
38029 Grenoble cedex 2

T. 04 76 28 26 98

imt@grenoble.cci.fr
www.imt-grenoble.fr



Siret : 183 830 017 00236 - Code NAF : 8532Z



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre
des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE